

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni 8, Rue Hemmoor à la Communauté de Communes, Salle du Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur GABORIT , Maire.

Étaient présents : MM.GABORIT- BELIN- HAIRAUT-ROUSSEAU-MINO- BRIAND- ARNAULT- PUAUD-BEGUIER- Mmes DA SILVA-LEGRAND- - MAGOT- MM.RENGEARD-

Représentés : M. MOUSSERION par M.HAIRAUT-M.PARADOT par M.RENGEARD- M.DIEHL par M.MINO

Excusée : Mme CHEDOZEAU (arrivée en cours de séance).

Absents : M.DUFOUR - DESCHAMPS.

Secrétaires de séance : Mme DA SILVA

Date de la convocation : 15/06/2010

Date de l'affichage de la convocation : 16/06/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les comptes-rendus des 25 mars 2010 et 8 avril 2010.

EXAMEN DES DOSSIERS DEMANDE DE SUBVENTION PARVENUS EN MAIRIE

Nom association	Subvention versée en 2009	Demande 2010
Majorettes Couhé	1 000€	1 200€
FCPE	(exceptionnelle) 200€	(exceptionnelle) 200€
Couhé Tiers Monde	350€	350€
Comité gestion des Mares	300€	450€
Couhé Musique	700€	400€
Vital Harmonie	100€ en 2008	150€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- 1 000€ à l'association Majorettes de Couhé
- 300€ au Comité de gestion des Mares et 150€ supplémentaire sur présentation des factures prouvant un 4^{ème} lâcher de truites aux Mares
- 400€ à l'Association Couhé Musique

Subvention FCPE

Monsieur BEGUIER ne prend pas part aux débats ni au vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'APE FCPE une subvention de 200€ en raison de l'organisation d'un spectacle de Noël destiné aux enfants de l'école publique.

Le Conseil Municipal décide qu'une subvention serait versée si l'Association l'ABC des Z'Ecoles en faisait la demande pour soutenir une manifestation semblable.



Subvention Tiers Monde

Madame DA SILVA ne prend pas part aux débats ni au vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 350€ à l'Association Tiers Monde.

Subvention Comité des fêtes de Place de la Marne

Monsieur Le Maire explique qu'il a rencontré, avec Fabrice HAIRAUT, adjoint, le bureau du Comité des Fêtes de la Place de la Marne. Les dossiers relatifs à l'organisation du goûter du 14 juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 250€ au titre de l'année 2009 et une subvention de 250€ au titre de l'année 2010 au Comité des fêtes de la Place de la Marne sous réserve que l'association apporte les bilans financiers.

Madame CHEDOZEAU arrive et prend part aux débats.

Subvention Vital Harmonie

Le Conseil Municipal demande à ce que le président de la commission finances rencontre la Présidente de l'association pour avoir de plus amples renseignements.

Le Conseil Municipal décidera de fixer un principe d'attribution de subvention aux associations qui ne présente pas un caractère « d'animation » de la commune.

AIDE A L'OGEC

Monsieur BELIN présente la répartition des dépenses des écoles réalisées au titre de l'année 2009 :

Effectif	Ecole Primaire	Ecole Maternelle
	Public	Public
	154	71
Combustibles	4 480,95	3 288,12
Produits entretien	695,84	1 126,68
Fournitures scolaires	4 648,46	2 179,21
Frais de personnel	14 947,88	60 540,19
Entretien bâtiments (personnel)	258,68	287,20
Entretien bâtiments (matériaux)	1 384,92	909,67
Entretien autres biens	670,05	319,32
Acquisition matériel	601,53	723,06
Electricité	563,28	890,15
Eau et assainissement	169,23	448,20
Affranchissement	159,00	117,80
Assurances	1 297,59	865,02
Documentation	3 864,57	682,91
Téléphone	791,51	835,82
Produits pharmaceutiques	194,81	51,35
TOTAL	34 728,30	73 264,70
Montant annuel par enfant et par école	225,51	1031,90
Montant annuel par enfant	479,97	

17 élèves de maternelle
x 1031,90 = 17 542,30€



26 élèves de primaire
x 225,51 = 5 863,26€

SOIT UN TOTAL DE 23 405,56€

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 14 voix pour, fixe la participation de la Commune de Couhé à l'OGEC de l'Ecole Jeanne d'Arc à 23 405,56€ et autorise Monsieur Le Maire à mandater cette somme auprès de l'Association.

**FRAIS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES POUR LES COMMUNES DE
CEAUX, VAUX, CHATILLON**

Monsieur BELIN présente la répartition des dépenses réalisées au titre de l'année 2009. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la répartition des Communes de Ceaux-en-Couhé, Vaux-en-Couhé et Châtillon comme il suit et autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants.

**DEPENSES
ECOLES**

Effectif	Ecole Primaire 154	Ecole Maternelle 71
Combustibles	4 480,95	3 288,12
Produits entretien	695,84	1 126,68
Fournitures scolaires	4 648,46	2 179,21
Frais de personnel	14 947,88	60 540,19
Entretien bâtiments (personnel)		
Entretien bâtiments (matériaux)		
Entretien autres biens	670,05	319,32
Acquisition matériel	601,53	723,06
Electricité	563,28	890,15
Eau et assainissement	169,23	448,20
Affranchissement	159,00	117,80
Assurances	1 297,59	865,02
Subventions		
Documentation	3 864,57	682,91
Téléphone	791,51	835,82
Produits pharmaceutiques	194,81	51,35
TOTAL	33 084,70	72 067,83
Montant annuel par enfant et par école	214,84	1015,04
Montant annuel par enfant	467,34	

Commune de Châtillon

4 élèves de maternelle
15 élèves de primaire

19 élèves x 467,34€ = **8 879,46€**



Commune de Ceaux-en-Couhé

12 élèves de maternelle
24 élèves de primaire

36 élèves x 467,34€ = **16 824,24€**

Commune de Vaux-en-Couhé

15 élèves de maternelle
25 élèves de primaire

40 élèves x 467,34€ = **18 693,60€**

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE SCOLAIRE (tarifs, fonctionnement, règlement...)

Monsieur RENGEARD présente au Conseil Municipal les propositions émises par la commission scolaire et parascolaires :

⇒ cantine scolaire

- En raison du changement de restauration scolaire intervenu depuis le 1^{er} janvier 2010, il est proposé de faire les inscriptions à compter de la rentrée 2010/2011 sur la base de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ou sur la base de 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Les repas ne sont pas facturés à partir du 4^{ème} jour d'absence pour cause de maladie et sur présentation d'un certificat médical. La commission étudiera les cas particuliers.

Monsieur Le Maire rappelle que la convention a été signée sur un nombre de rations fixes pour tous les jours. Or on s'aperçoit qu'il y a de fortes fluctuations dans la prise des repas ce qui a entraîné la prise en charge par la commune d'environ 300 repas non consommés.

- cantine scolaire école maternelle

La commission n'envisage pas de modification dans les inscriptions (inscription le jour) car cela s'avère plus difficile pour des enfants de maternelle qui sont plus souvent absents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- faire les inscriptions pour l'école primaire sur la base de 4 jours ou sur la base de 5 jours
- ne pas facturer les repas à partir du 4^{ème} jour d'absence pour cause de maladie sur présentation d'un certificat médical
- ne pas modifier le système d'inscription de l'école maternelle

⇒ Garderie scolaire : la commission propose de ne pas augmenter les tarifs de la garderie car ces derniers ont été augmentés de 20% en 2009.

Monsieur Le Maire précise que les tarifs ont augmenté de 0,35€ correspondant à la fourniture d'un goûter aux enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2010/2011. Un point sera établi pour étudier une augmentation pour le 1^{er} janvier 2011.

⇒ Modification règlements cantine, garderie, pause médiane et ateliers du mercredi.

Monsieur RENGEARD rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu avec le document préparatoire les règlements de la cantine scolaire, de la pause médiane, des ateliers du mercredi ainsi que celui de la garderie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux règlements.

⇒ Insonorisation de la garderie



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Traitement et correction acoustique de 2 873,27€ TTC (pose comprise) pour insonoriser la garderie et décide d'affecter cette somme à la section investissement du budget commune.

Monsieur RENGEARD précise que la Directrice de l'école maternelle a demandé de nouveaux mobiliers en raison de l'augmentation des effectifs prévus à la rentrée 2010/2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire sur avis de la commission pour engager les dépenses immobilières et mobilières nécessaires au bon fonctionnement de l'école maternelle suite à l'augmentation des effectifs et au transfert du restaurant scolaire CP CE1 dans le restaurant de la maternelle.

Monsieur BEGUIER quitte la salle et ne prend pas part aux votes.

INDEMNITE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaire,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux,

Décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à BERGERON Nicolas
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€.

CONTRACTUALISATION PRET COMPLEMENTAIRE TRAVAUX STATION EPURATION

Monsieur BELIN rappelle au Conseil Municipal que la commune a contracté un emprunt de 731 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Or, la réactualisation des travaux s'élèvent aujourd'hui à 37 500€. Cette somme n'avait pas été comprise dans le plan de financement. Cette réactualisation s'explique par le délai entre la signature des travaux et le commencement de ces derniers et la durée du chantier. Le montant définitif de la réactualisation ne sera connu qu'à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour contracter un prêt complémentaire destiné à financer les travaux de la station d'épuration et donne pouvoir au Maire pour signer les documents à intervenir.

CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX REMPARTS

Monsieur ROUSSEAU rappelle au Conseil municipal sa délibération du 12 novembre 2009 concernant la réfection du mur des remparts et demandant des devis supplémentaires.

- 3 entreprises ont été contactées :
- GAILLARD Jean 27 934,63€ TTC
 - Christian POLO 31 517,80€ TTC
 - BOSSEBOEUF J-C 1 31 948,75€ TTC

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, retient le devis de l'entreprise GAILLARD Jean et décide d'affecter cette dépense à la section investissement du budget commune.

ACQUISITION JEUX POUR LA DOLINE RUE DE LA MORLIANE

Monsieur MINO porte à la connaissance du Conseil Municipal que le foyer-logements va acquérir des jeux pour des personnes âgées utilisables également par des enfants pour 6 000€ TTC pour les implanter dans la doline derrière le foyer-logements.

Il est proposé à la commune d'acheter jeux pour 3 611,98€ TTC à CAMIF COLLECTIVITES à monter par les employés municipaux, jeux destinés aux enfants : pont suspendu, poutre d'équilibre, barres fixes, la chipie sur ressort, cheval sur ressort, panneaux info poteaux multijeux pour les implanter à proximité de ceux du Foyer-Logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition,
- décide que cette dépense sera faite sur l'exercice budgétaire 2011
- décide d'affecter la somme correspondante à la section investissement du budget commune

AMENAGEMENT PARKING MARES

Monsieur ROUSSEAU propose de créer des places de parking aux droits des jeux des Mares en décaissant et en apportant du calcaire, afin que les véhicules puissent y stationner (le chemin longeant les Mares étant étroit)

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande qu'un chiffrage soit établi pour la création d'un parking en evergreen
- missionne la commission espaces verts pour l'aménagement paysager du square
- donne pouvoir au Maire après avis de la commission espaces verts pour la création du parking
- décide que la dépense liée à la création du parking sera imputée à la section investissement du budget commune

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante sur le budget eau :

Section fonctionnement

022 - 5 000
6355 - 5 000
617 - 500
673 + 10 500



AVIS SUR EXTENSION ELEVAGE BOVIN SUR COMMUNE DE ROM

Monsieur Le Maire explique que la préfecture des Deux-Sèvres nous a transmis pour avis un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : le projet consiste à modifier une installation existante localisée à moins de 100 mètres de tiers en remplaçant le troupeau de génisses par des vaches laitières. L'effectif de vaches passe de 80 à 160 vaches laitières. L'installation existante est localisée à la périphérie d'un hameau.

En tant que commune limitrophe, il nous est demandé d'émettre un avis.

L'avis de la Préfecture des Deux-Sèvres est le suivant « *d'une manière générale, l'étude d'impact est claire et concise. Elle est complète et comporte toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement. Les enjeux sont limités. L'étude d'impact est proportionnée aux enjeux. Les enjeux environnementaux sont pris en compte et appropriés au contexte* ».

Monsieur Le Maire donne lecture du mail de Monsieur PARADOT, conseiller municipal, qui souhaite que chaque conseiller reçoive l'étude car il lui est impossible de statuer sur une conclusion de 4 lignes. IL veut pouvoir se faire sa propre opinion au nom de la transparence que l'on doit à nos concitoyens et demande que le vote soit reporté.

Monsieur Le maire souligne que le dossier fait actuellement l'objet d'une enquête publique et qu'il est consultable par tous les administrés en Mairie. Chaque conseiller aurait pu en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas reporter le vote de ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Préfecture des Deux-Sèvres,

Considérant que le projet ne porte pas atteinte au captage d'eau de la commune de Couhé,

N'émet pas d'observations particulières quant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Compte-rendu commissions

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'une réunion il avait été décidé que chaque commission ferait un compte-rendu après chaque réunion de travail, compte-rendu qui devait être transmis à tous les conseillers.

Monsieur Le Maire précise que les comptes-rendus des commissions ne seront inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal seulement si des décisions doivent être prises en conseil municipal ou si des observations sont formulées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre les points suivants à l'ordre du jour :



⇒ Dénomination salles

Monsieur GABORIT propose de nommer les différentes salles associatives de la commune :

- Ensemble immobilier Rue de la Valle Centre Social et Culturel Albert Camus »
- Salle qui reçoit les aînés : Salle Jeannine Lampert
- Salle de l'Escale : Salle Marie-Antoinette FILLON
- Square des Mares : square Roger SENELIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

⇒ Remplacement poteaux incendie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à la section investissement du budget commune les dépenses relatives au remplacement du poteau incendie de la Rue Hemmoor pour 2 053,02€ H.T et du poteau incendie de la ZA de Couhé pour 1 930,05€ H.T

⇒ Décision modificative budget commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Investissement

2315.174 + 4 000

020 - 4 000

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M.MINO informe le Conseil Municipal que le dossier de réfection de la salle des mariages est prêt et qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

M.PUAUD informe le conseil municipal que l'opération un fruit à la récré est reconduite pour l'année prochaine.

Monsieur Maire explique au Conseil Municipal qu'un nouveau bureau a été élu au sein de l'Association de football. Il a demandé qu'un état des lieux soit établi avant que les clefs ne soient transmises aux nouveaux dirigeants. Lors de l'assemblée générale, le bilan financier présenté montre que le club rencontre de gros soucis financiers. Monsieur Le Maire a demandé aux nouveaux dirigeants de présenter leur projet éducatif.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le 22 juillet à 20h30.

L'inauguration des différents travaux réalisés (station épuration, ateliers municipaux, jeux des Mares) est fixée au 25 septembre 2010.

